
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 19 avril 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. ^①

Le 17 avril 2019

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

BIXI Montréal
État des résultats et de l'excédent accumulé
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Notes	Budget 2018	2018	2017
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations – Ville de Montréal	9	5 293 340	5 132 780	4 598 758
Gestion du système de vélos en libre-service – Ville de Montréal	9	2 926 000	2 926 000	2 926 000
Gestion du système de vélos en libre-service – Ville de Longueuil		74 643	74 643	88 957
		8 293 983	8 133 423	7 613 715
Commanditaires et espaces publicitaires	9 et 11	2 604 942	2 712 711	2 519 403
Services rendus		116 556	162 351	218 457
Intérêts		25 200	45 492	26 267
Autres		86 461	109 591	136 577
		11 127 142	11 163 568	10 514 419
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service		10 041 531	9 955 967	8 472 632
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		761 660	819 388	857 975
Services rendus		66 702	66 976	112 213
Frais financiers		3 000	2 948	2 515
Autres charges		86 119	92 996	48 381
	8	10 959 012	10 938 275	9 493 716
Excédent de l'exercice avant projets non budgétés		168 130	225 293	1 020 703
Projets non budgétés				
Projet d'installation des 5 250 nouveaux guidons			96 801	—
Projet pilote vélo d'hiver			15 800	—
Projet pilote vélo électrique			159 496	—
Projet pilote vélo intelligent			15 274	—
			287 371	—
(Déficit) excédent de l'exercice		168 130	(62 078)	1 020 703
Excédent accumulé, au début		2 658 625	2 658 625	1 637 922
Excédent accumulé, à la fin		2 826 755	2 596 547	2 658 625

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2018

	Notes	<u>2018</u>	<u>2017</u>
		\$	\$
Actif			
Encaisse		2 795 790	2 116 208
Débiteurs	3	<u>110 667</u>	<u>116 313</u>
		<u>2 906 457</u>	<u>2 232 521</u>
Passif			
Créditeurs et charges à payer	4	631 766	564 576
Montants dus à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement		25 000	48 690
Abonnements perçus d'avance		625 475	584 878
Revenus reportés		<u>1 440 200</u>	<u>25 000</u>
		<u>2 722 441</u>	<u>1 223 144</u>
Actifs financiers nets		<u>184 016</u>	<u>1 009 377</u>
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	5	1 044 724	600 501
Stocks		1 227 274	852 505
Frais payés d'avance		<u>140 533</u>	<u>196 242</u>
		<u>2 412 531</u>	<u>1 649 248</u>
Excédent accumulé		<u>2 596 547</u>	<u>2 658 625</u>
Obligations contractuelles	6		
Droits contractuels	12		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

 , présidente

 , trésorier

BIXI Montréal
État de la variation des actifs financiers nets
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Budget		
	2018	2018	2017
	\$	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	168 130	(62 078)	1 020 703
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	—	(724 110)	(383 806)
Amortissement	—	279 887	233 202
Produit de cession	—	—	56 100
Gain à la cession	—	—	(48 191)
	168 130	(506 301)	878 008
Variation des stocks	—	(374 769)	(313 520)
Variation des frais payés d'avance	—	55 709	(79 599)
Variation des actifs financiers nets	168 130	(825 361)	484 889
Actifs financiers nets, au début	1 009 377	1 009 377	524 488
Actifs financiers nets, à la fin	841 247	184 016	1 009 377

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent de l'exercice	(62 078)	1 020 703
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	279 887	233 202
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	—	(48 191)
	217 809	1 205 714
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	5 646	(2 688)
Montants à recevoir de la Ville de Montréal	—	55 181
Créditeurs et charges à payer	67 190	(864)
Montants dus à la Ville de Montréal	(23 690)	48 690
Abonnements perçus d'avance	40 597	188 248
Revenus reportés	1 415 200	(12 500)
Stocks	(374 769)	(313 520)
Frais payés d'avance	55 709	(79 599)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 403 692	1 088 662
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(724 110)	(383 806)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	—	56 100
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(724 110)	(327 706)
Augmentation nette de l'encaisse	679 582	760 956
Encaisse au début	2 116 208	1 355 252
Encaisse à la fin	2 795 790	2 116 208

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué par la Ville de Montréal en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun de la Ville de Montréal, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo par le public montréalais comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des engagements et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (annuels, demi-saison et mensuels) et de diverses utilisations (72 heures, 24 heures et aller simple) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des abonnements perçus d'avance à l'état de la situation financière.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans
Vélos et équipements	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant à la Ville de Montréal.

Modification de méthodes comptables

L'Organisme a adopté le chapitre SP2200, « Information relative aux apparentés » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

L'Organisme a adopté le chapitre SP3210, « Actifs » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

2. Méthodes comptables (suite)

Modification de méthodes comptables (suite)

L'Organisme a adopté le chapitre SP3320, « Actifs éventuels » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir pour des catégories précises d'actifs éventuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

L'Organisme a adopté le chapitre SP3380, « Droits contractuels » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée, à l'exception de l'ajout de la note 12.

L'Organisme a adopté le chapitre SP3420, « Opérations interentités » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers de l'Organisme au cours de la période considérée.

3. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients	104 323	54 294
Taxes à la consommation à recevoir	6 344	62 019
	110 667	116 313

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs	372 426	207 469
Frais courus	52 150	110 535
Salaires et avantages sociaux à payer	207 190	246 572
	631 766	564 576

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 décembre 2017	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	802 195	338 670	—	1 140 865
Améliorations locatives	156 508	59 077	—	215 585
Mobilier et informatique	60 406	78 131	—	138 537
Équipements de sécurité	8 082	—	—	8 082
Matériel de production	—	6 737	—	6 737
Équipements d'entrepôt	104 234	47 797	—	152 031
Équipements de stations	50 000	—	—	50 000
Vélos et équipements	—	114 543	—	114 543
Logiciel	—	79 155	—	79 155
	1 181 425	724 110	—	1 905 535
	\$	\$	\$	\$
	Solde au 31 décembre 2017	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	447 359	154 139	—	601 498
Améliorations locatives	51 383	38 991	—	90 374
Mobilier et informatique	21 572	28 278	—	49 850
Équipements de sécurité	4 714	1 616	—	6 330
Matériel de production	—	503	—	503
Équipements d'entrepôt	30 896	22 706	—	53 602
Équipements de stations	25 000	12 500	—	37 500
Vélos et équipements	—	13 547	—	13 547
Logiciel	—	7 607	—	7 607
	580 924	279 887	—	860 811
Valeur comptable nette	600 051	444 223	—	1 044 724

6. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2019, à verser une somme de 253 025 \$.

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de service pour une solution gérée et intégrée d'un système de gestion des transactions par cartes de crédit aux bornes de paiement et au site Internet échéant en 2019, à verser une somme de 429 084 \$.

7. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 71 706 \$ en 2018 (63 753 \$ en 2017).

8. Charges par objet

	2018	2017
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	4 278 352	3 596 178
Frais d'installation et d'entretien et de réparation – Stations et vélos	2 618 153	2 270 543
Frais de promotion et de publicité	1 220 658	1 078 893
Frais de cartes de crédit et de transaction	917 002	786 077
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	483 276	417 070
Honoraires pour services professionnels et techniques	655 069	431 913
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation – Véhicules de transport	357 504	345 243
Frais de communication et de transport	178 540	154 591
Frais d'assurance	101 585	95 037
Fournitures et autres biens non durables	39 676	34 073
Autres charges	92 996	48 381
	10 942 811	9 257 999
Amortissement des immobilisations corporelles	279 887	233 202
Frais financiers	2 948	2 515
	11 225 646	9 493 716

9. Opérations entre apparentés

L'Organisme est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2018, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations corporelles. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, les stations et les autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville de Montréal acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de son utilisation.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 2 926 000 \$ annuellement pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 11 des 19 arrondissements ainsi que la Ville de Westmount.

En vertu de cette même entente la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service regroupant les abonnements et les frais d'utilisations sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables de chaque mois.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichages dans les rues et les trottoirs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige pas à l'Organisme un permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble du système de vélos présent sur son territoire.

Entente avec la Société de transport de Montréal

L'entente signée par l'Organisme avec la Société de transport de Montréal (la « STM ») lui permet d'obtenir de la promotion et de la visibilité.

La valeur de ce partenariat qui s'établit à 80 685 \$ (75 000 \$ en 2017) est comptabilisée dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires ainsi que dans les frais de promotion et de publicité.

10. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer et des montants dus à la Ville de Montréal.

L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2018. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2018 et 2017 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 2 900 113 \$ et 681 766 \$ (2 170 502 \$ et 613 266 \$ au 31 décembre 2017), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

11. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 685 875 \$ en 2018 (413 000 \$ en 2017) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

12. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 40 018 771 \$. Les encaissements minimaux au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

	\$
2019	3 495 137
2020	3 853 752
2021	4 156 936
2022	4 307 473
2023	4 347 779
2024 et suivants	19 857 694

13. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

14. Budget 2018

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation des actifs financiers nets, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 28 octobre 2017.